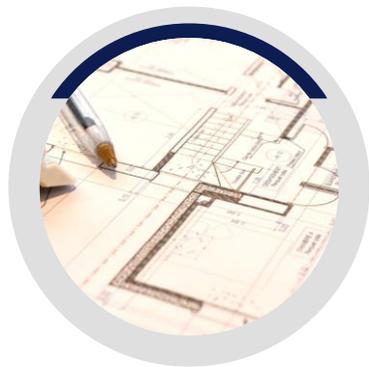


SUBVENTIONS RÉNOVATION ET OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



COMMUNE DE CORSIER

SUBVENTIONS COMMUNALES



CECB+

CHF 750.-

Pour l'établissement d'un certificat énergétique des bâtiments avec rapport de conseil

Obtenir la subvention cantonale au préalable



VISITE CONSEIL VILLA

CHF 150.-

Pour une visite et l'établissement d'un diagnostic



POMPE A CHALEUR

25%

de la subvention cantonale

Subvention max. CHF 5'000.-



PHOTOVOLTAÏQUE

25%

de la subvention fédérale

Subvention max. CHF 5'000.-

Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site web de la commune sous l'onglet « Transition énergétique » :

<https://www.corsier.ch/transition-energetique>

Se référer au nouveau règlement communal pour les conditions et modalités

SUBVENTIONS COMMUNALES



ISOLATION THERMIQUE

40%

de la subvention cantonale

Subvention max. CHF 7'000.-



SOLAIRE THERMIQUE

25%

de la subvention cantonale

Subvention max. CHF 2'000.-



AUTRES MESURES

Sur demande

Subvention max. CHF 5'000.-

Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site web de la commune sous l'onglet « Transition énergétique » :

<https://www.corsier.ch/transition-energetique>

Se référer au nouveau règlement communal pour les conditions et modalités